



Bulletin de la Section Départementale de Seine-Saint-Denis du SNUipp



Syndicat National Unitaire Instituteurs
Professeurs des écoles - P.E.G.C.

Supplément n°1 du 3 février 2014
au Bulletin n°605 - ISSN : 1250-3509

*A l'appel du SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD Education, CGT Educ'action
de Seine-Saint-Denis*

Grève Jeudi 13 février 2014

Budget

Le matin à 11 h

Education
prioritaire

Postes

**Rassemblement
à la DSDEN de Bobigny**

jour du CDEN
sur les rythmes scolaires

Réforme
des rythmes

Remplacement

L'après-midi à 14 h 30

**Manifestation
Ministère de l'Education Nationale**

pour des moyens pour le 93 et
contre cette réforme des rythmes

Voir
appel
intersyndical
et pétition
p.3 et 4

Sur le site :

<http://www.snuipp.fr/93>



- Lettre d'intention de grève à faire parvenir à l'IEN le lundi 10 février minuit au plus tard.
- Lettre aux parents d'élèves.

Sommaire : p.1 : Grève jeudi 13 février 2014 - p.2 : Quels postes pour accomplir toutes les missions assignées au service public d'éducation en Seine-Saint-Denis - p.3 et 4 : Appel intersyndical et pétition

Directrice de la publication : M.CARON - N° C.P. : 0615 S 07500 - Prix du N° : 2€ - Imprimerie Spéciale du SNUipp-FSU 93 - Bourse Départementale du Travail, 1 pl. de la Libération, 93016 Bobigny cedex, Tél. : 01.48.96.36.11., Fax : 01.48.96.36.80, Email : snu93@snuipp.fr - <http://www.snuipp.fr/93>. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU Seine Saint Denis. Conformément à la loi du 08.01.78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU.

Quels postes pour accomplir toutes les missions assignées au service public d'éducation en Seine-Saint-Denis ?

Aujourd'hui avec l'ensemble de nos collègues, nous faisons le constat que les moyens dont les écoles disposent dans notre département sont insuffisants depuis des années :

les seuils d'effectifs par classe (acquis par la mobilisation en 1998) non respectés, des milliers de jours de classe non-remplacés, seulement 1,5% d'enfants de moins de 3 ans scolarisés, les RASED asséchés (50% des postes E fermés), aucun maître de plus que de classe autres que les 29 restants sur le 93, l'accompagnement des enfants en situation de handicap de plus en plus difficile, les débutants affectés sur les classes sans accompagnement suffisant, la formation continue inexistante. Cette situation aboutit à des résultats d'évaluation faisant apparaître que les difficultés rencontrées par nos élèves dans les apprentissages sont plus grandes qu'ailleurs.

Depuis le décret du 24 janvier 2013, la réforme des rythmes scolaires mal pensée, inadaptée, sans moyens réels, s'applique progressivement dans les villes sans concertation et au mépris de l'avis de la communauté éducative. Elle rajoute à la désorganisation des écoles, elle crée de la confusion pour les élèves et dégrade les conditions de travail des enseignants. Les moyens attribués aux communes pour la mise en place d'activités péri scolaires ne permettent pas d'envisager cette réforme autrement que par ce qu'elle coûte, aggravant ainsi les inégalités de traitement des élèves sur le territoire. Dans ce contexte où la gratuité, la qualité, le respect des missions de chacun ne sont pas garantis par l'état, les communes exercent des pressions sur les équipes éducatives pour imposer leurs choix qui pèsent sur le temps scolaire lui-même.

Depuis le début de la refondation de l'école, les annonces ministérielles se succèdent, toujours très médiatisées mais sans effet sur le réel de notre département, cette tendance se poursuit pour la rentrée 2014.

Le plan pour l'éducation prioritaire, censé redonner aux territoires concernés des moyens pour changer les résultats des élèves, ne sont que des mots dont se gargarise le ministre.

Parlons chiffres : pour la Seine-Saint-Denis, si comme on l'entend à demi-mots, il y aurait 5 à 6 collèges classés REP+ à la rentrée 2014, cela représenterait **au minimum** 50 écoles élémentaires et maternelles. A raison d'une moyenne de 10 classes par école, ce sont 500 enseignants qu'il faudra décharger d'une journée de classe par mois, donc 30 remplaçants chaque jour affectés à cette charge. Il faudrait également un maître supplémentaire dans chaque école REP+ donc 50 postes.

Ce sont alors 80 postes qu'il faudrait retirer de la dotation de 147 postes attribuée à la Seine-Saint-Denis pour la rentrée 2014, alors même qu'il faudra scolariser les 2370 élèves supplémentaires attendus, ce qui devrait au minimum consommer 100 postes...

Et ce n'est pas fini, il faudra malgré tout continuer d'améliorer le remplacement aujourd'hui catastrophique et favoriser la scolarisation des moins de 3 ans dans les écoles REP+ (recommandation ministérielle).

La réponse à la question posée en titre est donc : non ! L'Etat ne crée pas assez de postes en Seine-Saint-Denis pour assurer toutes les missions et les nouvelles dispositions décidées par le ministre.

Comment le pourrait-il puisque ce gouvernement a fait le choix de ne rien changer à la politique économique et fiscale en œuvre depuis des années, basée sur la réduction des dépenses publiques.

Les annonces de janvier du président sur «un état trop lourd, trop lent, trop cher», responsable des déficits publics, donnent le ton des choix gouvernementaux concernant les services publics.

La FSU porte avec force et conviction l'idée que les services publics sont une chance pour chacun, un investissement d'avenir pour tous, une richesse pour le pays et non pas un problème ou une charge et dénonce la poursuite de cette politique austéritaire, inefficace depuis des années et dangereuse pour l'avenir.

Oui, il est urgent d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers. Cela passe aussi par l'amélioration des conditions de travail des agents et la reconnaissance de leur engagement et de leur rôle, en particulier par le salaire.

Rendre les services publics plus efficaces passe par une réforme fiscale juste et d'ampleur, organisant une redistribution des richesses produites.

Pour l'école, pour nos conditions de travail, pour la réussite scolaire des élèves de Seine-Saint-Denis, mobilisons-nous !



Budget, postes, remplacement, éducation prioritaire, réforme des rythmes :

Mobilisation ! Grève le 13 février !

La première étape de la refondation de l'école n'a pas apporté les changements nécessaires à la réussite scolaire des élèves de Seine-Saint-Denis : problème constant du non remplacement des maîtres, les effectifs en hausse, aucun poste de RASED n'a été restitué, l'accompagnement des enfants en situation de handicap n'est pas amélioré, le plus de maître que de classes n'a pas de réalité nouvelle dans le département, la scolarisation des enfants de moins de 3 ans atteint à peine 1,5%.

Depuis la rentrée de janvier le remplacement des enseignants absents est de nouveau problématique voire inexistant sur certaines villes, ce sont même des remplacements de congés maternité qui ne sont plus assurés. Le problème ne sera réglé que par la création de postes d'enseignants remplaçants titulaires à hauteur des besoins, que nous réclamons depuis plusieurs années.

La politique de «réduction des déficits publics», encore réaffirmée par les annonces du président Hollande concernant le «pacte de Responsabilité», va continuer de mettre à mal tous les services publics dont la population a besoin, y compris l'école. Les 147 postes attribués à la Seine Saint-Denis pour la rentrée 2014 ne permettront ni de réaliser les objectifs affichés par le ministère, ni même d'améliorer le fonctionnement des écoles. Scolariser les 2370 nouveaux élèves, poursuivre la création de classes de TPS, améliorer le remplacement, il faudra que le DASEN fasse des choix ! Les mesures annoncées pour l'éducation prioritaire resteront des annonces sans concrétisation pour notre département : un maître supplémentaire par école, du temps de décharge aux enseignants à raison d'une journée par mois, de la formation continue... Avec quels postes ? Le nombre total de maîtres supplémentaires prévu à cette rentrée pour toute la France, ne correspond même pas à un poste par école ZEP de la seule Seine Saint-Denis... Ces mesures ne concernent au mieux qu'un tiers des réseaux du département et ne mentionnent aucune notion de seuils !

Le décret sur les rythmes scolaires doit être retiré Les maires ne doivent pas appliquer la réforme des rythmes scolaires Création des postes nécessaires

Dans la situation de l'école aujourd'hui, la réforme des rythmes scolaires ne peut être vécue que comme une dégradation supplémentaire du temps scolaire. Trop souvent les maires présentent leurs nouvelles organisations du temps scolaire contre l'avis des conseils d'école, contre l'avis de l'immense majorité des enseignants. Certains tentent même d'intervenir dans les projets d'école avec leur PEDT. Les choix que font les municipalités d'organiser des activités péri-scolaires sont déterminés par leur budget. Ce contexte qui ne garantit ni la qualité, ni la gratuité de ces activités, légitime les inquiétudes de territorialisation de l'école : désengagement de l'Etat et PEDT ne peuvent qu'inciter les communes à se substituer progressivement à l'Education nationale.

Le décret du 24 janvier 2013 ne permet pas de poser les bonnes problématiques sur les rythmes scolaires. Ce décret doit être retiré pour permettre la réflexion sur le cadre national nécessaire, les garanties pour les enseignants, le bénéfice pour les élèves, sur une nouvelle organisation du temps scolaire dans le respect des missions et des statuts de chacun.

